

SEANCE DU 31 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le trente et un du mois de mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT JEAN D'ILLAC, convoqués par les soins de Monsieur le Maire se sont réunis au lieu ordinaire des séances du conseil, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques FERGEAU, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2009

Etaient présents : M. FERGEAU, MME FUMADELLES, M. BABAYOU, MME PUTEGNAT, M. BAPSALLE, MME VINCENT, M. HARROUARD, MME BOUCHARD, M. BEYRAND, MME VIRARD, M. CHRISTIANY, MME MARTY, MM. AUBRY, TESTARD, FASOLA, QUINTANO, ELBAZE, ESCACH, MMES MASSONIE, BRU, GOYHENEIX, MM. GIEN, DENAUD, SEYVE, MMES FUMAT, BANLIN, M.GUILLEMET.

Absentes excusées : MME CHAUMANDE qui a donné procuration à MME PUTEGNAT
MME FUMADELLES, entrée lors du débat sur le point 1 de l'ordre du jour, a donné procuration à M. BABAYOU.

Monsieur QUINTANO a été désigné secrétaire.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Monsieur le Maire indique que suite aux démissions successives de Maryse PERDRIEL, Patrice ROY, Chantal PERROMAT, Danny SOLFERINO et Corinne ABADIE, Armand LOUBIAT, arrivant en 11^e position sur la liste conduite par Monsieur SEYVE, est installé ce soir en qualité de Conseiller Municipal. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

Monsieur le Maire informe que le point N° 5 de l'ordre du jour (AVENANT AU MARCHE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES) est retiré de l'ordre du jour car le projet d'avenant définitif n'a pas été reçu. Il explique que cet avenant a pour but de modifier l'indexation des prix du marché, ce qui permettra de ramener l'augmentation, prévue à 6 %, à 1,5 %.

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2009
2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009
3. TAUX DE LA TAXE D'ORDURES MENAGERES POUR 2009
4. DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION DES CLOTURES
5. CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI - RECRUTEMENT D'UN AGENT
6. ADMISSION EN NON VALEUR
7. AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT AU CONTRAT D'ELABORATION DU PLU
8. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU S.D.E.E.G POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU ELECTRIQUE
9. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL
10. CONVENTION D'AMENAGEMENT D'ECOLE

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2009

Madame FUMADELLE entre en séance.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 février 2009.

Monsieur GIEN intervient pour faire remarquer qu'à ce jour la date de parution du prochain bulletin n'a pas été communiquée. Or la date initialement prévue était le 15 mars.

Monsieur le Maire confirme que la date sera communiquée un mois avant la date de parution.

Monsieur SEYVE note que le motif de l'abstention de son groupe sur le point 6 n'a pas été précisé.

Monsieur le Maire estime qu'il n'y a pas lieu de revenir sur ce point.

Le Conseil municipal, par 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (MM. SEYVE, GIEN, DENAUD, LOUBIAT, MMES FUMAT, BANLIN), approuve le procès-verbal de la séance du 20 février 2009.

2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Monsieur le Maire rappelle que ce point ne fait pas l'objet d'un vote mais d'un simple débat. Puis il expose les orientations budgétaires 2009 :

« L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat ait lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Dans ce cadre, il vous est proposé de rappeler la situation internationale et nationale catastrophique qui a un impact sur les finances locales, avant d'évoquer le bilan de l'année écoulée et de conclure sur les perspectives du budget 2009.

1 – Une conjoncture internationale et nationale catastrophique

Comme les autres acteurs économiques, les collectivités locales subissent les effets d'un environnement économique morose. Ce contexte très tendu rend la préparation budgétaire très difficile en raison d'une conjoncture désastreuse, de sombres perspectives économiques et enfin de nombreuses mesures étatiques.

- L'impossible budget 2009

Pour la première fois dans l'histoire des finances locales modernes, c'est-à-dire décentralisées, les recettes de fonctionnement devraient reculer. Ces dernières années, les collectivités ont bénéficié d'une progression très conjoncturelle de leurs recettes de fonctionnement ; il n'en est pas allé de même pour les dépenses de fonctionnement sédimentées plus structurellement. Le décroissement était inéluctable et ce que l'on appelle les effets de ciseau.

- les dernières marges de manœuvre fondent comme neige au soleil.

Au fur et à mesure que se précise la perspective d'une récession, d'autres inquiétudes prennent le dessus. La détérioration de l'activité risque de peser sur les recettes futures (taxe professionnelle, droits de mutation...), tandis que les dépenses sociales vont augmenter en flèche.

A) Un contexte international totalement déprimé

La crise économique née en 2007 est la plus dangereuse depuis la grande déflation des années 1930. La nouveauté réside dans la combinaison de quatre secousses majeures : un effondrement du crédit sous l'effet de la déconfiture des banques ; un krach immobilier ; une chute larvée des marchés financiers ; enfin, un choc pétrolier et alimentaire qui entraîne le retour en force de l'inflation.

1°) Une crise financière gigantesque

- les grandes places financières ont perdu presque la moitié de leur capitalisation en quelques mois*

A cette crise financière, succède une crise économique et sociale :

2°) Une crise économique et sociale

- une économie plongée dans l'inconnu*
- la zone euro touchée de plein fouet. La zone euro en récession pour la première fois de son histoire.*

Sous les discours lénifiants affirmant que la crise est américaine, que la croissance française résiste ou que l'exposition des banques nationales aux subprimes serait très limitée, pointent des réalités autrement dures. La France est frappée par toutes les dimensions de la crise.

B) Une crise nationale – La France en récession

L'OCDE avertit que la France sera frappée par la récession et le chômage en 2009, malgré les mesures du plan de relance.

1°) Une récession économique :

- augmentation du chômage
- la crise s'aggrave dans l'immobilier
- ralentissement économique : recul des mises en chantier
- un budget avec un déficit qui explose et qui ne tient pas compte des critères de Maastricht.

Le plan de relance proposé par le gouvernement ne prend pas en compte certains points importants tels que les licenciements ou le consommateur.

2°) Une récession sociale :

- « Selon l'INSEE, la reprise de l'inflation annule les gains du pouvoir d'achat »
- L'inflation explose : d'où une augmentation des prix.
- l'Etat peine à financer ses ambitions sociales.

L'OFCE (l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques) fait remarquer que : « en organisant des transferts vers les collectivités locales ou d'un secteur social à un autre, le gouvernement ne trompe personne, en tout cas pas Bruxelles qui comptabilise l'ensemble des déficits, y compris ceux de la sécurité sociale et ceux des collectivités territoriales ».

Tout au plus, l'Etat semble, dans l'esprit des Français, maintenir son objectif rigoureux de maîtrise des dépenses publiques, en se dégageant d'une partie de sa responsabilité ».

C) Le contexte serré proposé par l'Etat aux Collectivités Locales

Le projet de loi de finances 2009 se caractérise pour les collectivités locales par un tour de vis budgétaire sans précédent.

De ce fait, les collectivités devront faire des choix et composer avec une rigueur imposée.

1°) Recettes de fonctionnement : des dotations en baisse

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont dorénavant soumis à la même norme d'évolution que les dépenses de l'Etat, soit 0% en volume.

Les collectivités territoriales ont déjà eu à subir une baisse importante du montant de leurs dotations, suite à la suppression du contrat de croissance et de solidarité et à la création du contrat de stabilité, dans le cadre de la loi de finances 2008.

La loi de finances 2009 prévoit une actualisation du montant global des dotations budgétaires de l'ordre de 2 %.

Cependant l'intégration dans cette enveloppe normée du FCTVA et des compensations d'exonérations fiscales fait que les concours de l'Etat aux collectivités augmentent, en réalité, de 0,7 %.

En conclusion, les nouvelles normes d'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités se traduiront en 2009 par une faible progression de la dotation forfaitaire des communes. Les prévisions budgétaires devront être très prudentes. A ceci, s'ajoute la crise immobilière qui entraîne une baisse des droits de mutation pour les départements et les communes.

Pour compenser, une grande majorité de maires envisage d'avoir recours à l'augmentation du taux des impôts locaux.

2°) Dépenses de fonctionnement

Le désengagement de l'Etat ainsi que les transferts mal compensés pèsent lourdement sur les budgets des petites villes.

Il convient de prendre en compte non seulement les transferts de compétence stricto sensu, mais également l'impact des décisions adoptées par l'Etat entraînant des obligations supplémentaires, non compensées, à la charge des collectivités locales, telles que récemment les obligations en matière de passeports biométriques et de logements sociaux, entre autres.

A ce facteur, s'ajoute souvent la volonté des petites villes de maintenir le niveau des investissements malgré l'accroissement des charges lié à l'augmentation des frais de personnel

(revalorisation des catégories C, mise en place du régime indemnitaire, suivi statutaire des carrières...) et de la remontée des taux d'intérêt.

Enfin, selon le dernier indice du « Panier du Maire » qui mesure l'inflation constatée pour les dépenses propres aux collectivités locales, la progression des prix subie, sur les 4 derniers trimestres, par les collectivités locales est de + 3,4 % contre 1,9 % pour l'indice des prix des ménages hors tabac.

Au regard de ces résultats, le dynamisme de l'inflation supportée par les communes, demeure élevé.

Il apparaît donc que le contexte économique actuel pèse plus que jamais sur les communes déjà confrontées depuis plusieurs années à un effet de ciseaux entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, alimenté par leur perte d'autonomie financière.

3°) Recettes d'investissement

Le FCTVA n'échappe pas aux velléités de réforme. Son intégration dans l'enveloppe normée (DGF dotation élu local, dotation compensation TP, dotation d'investissements) inquiète.

La crise financière a bouleversé la relation établie depuis quelques années entre les banques et les collectivités locales.

De plus, les conditions de l'ensemble des produits d'emprunt se sont dégradées avec une augmentation plus rapide et plus importante des marges appliquées.

Enfin, le transfert de compétence vers les Départements et Régions impose à nos collectivités de revoir les conditions d'aide, sous forme de subventions, aux communes.

Ces éléments mettent en évidence les difficultés que les communes vont avoir pour maintenir leur niveau d'investissement.

4°) Dépenses d'investissement

Les Collectivités Locales réalisent près de 75 % de l'investissement public soit 40 milliards d'euros, soit 4 fois plus que l'Etat. Compte tenu de leur impact sur l'économie nationale, voire internationale, l'Etat a injecté 5 milliards d'euros consacrés au refinancement des collectivités locales.

Certaines se trouvent dans une situation tendue en raison de la durée de leurs emprunts et de l'existence de besoins de financements importants. Ces aides seront financées par les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette situation est un retour en arrière de plus de vingt cinq ans lorsque la CDC était le partenaire financier quasi exclusif du secteur public local.

Le projet de loi du Grenelle de l'Environnement inquiète les associations d'élus qui s'interrogent sur le financement des mesures prises et craignent qu'une part importante des deniers requis retombe sur le dos des collectivités.

L'ensemble de ces inquiétudes des élus locaux se concrétise par des prises de décision qui démontrent un climat de déprime et d'incertitude.

D – Des exemples de déprime

Ainsi, dans un éditorial de novembre 2008, Monsieur le Maire de Bordeaux parle de vigilance avant de céder à la frilosité et à la panique.

De plus, la municipalité de Bordeaux souhaite limiter la hausse des impôts mais ne pourra pas s'engager avant mars 2009.

D'autres communes girondines préfèrent limiter leurs investissements avec toutes les répercussions sur l'activité économique locale.

D'autres préfèrent augmenter la fiscalité pour maintenir leurs investissements.

Certaines s'interrogent sur l'augmentation de la fiscalité pour garder la même qualité de services publics.

Toutes ces prises de décision démontrent la situation extrêmement tendue des finances locales qui s'est confirmée dans de nombreuses collectivités lors de la cérémonie des vœux, avec la recherche d'économies substantielles.

Dans ce climat de déprime nous devons assurer la meilleure gestion possible pour Saint Jean d'Ilac.

2 - Approche budgétaire de Saint Jean d'Ilac pour 2009

L'élaboration du budget 2009 est réalisée par notre municipalité sans qu'il soit encore possible de disposer d'un audit complet des finances de la ville, qui sera engagé après la finalisation du compte administratif 2008.

A travers cet audit, promis aux Illacais lors de la campagne électorale, nous disposerons non seulement d'une analyse du potentiel financier de la ville et de sa situation réelle à date, mais aussi d'un regard neutre sur le fonctionnement interne des services financiers de la commune et donc de l'identification des besoins humains à augmenter et des processus à améliorer.

Dans l'attente de cet audit et dans un contexte de crise économique avérée, notre première responsabilité d'élus est d'apporter des réponses appropriées aux menaces économiques tout en préservant les atouts indéniables de notre territoire, c'est-à-dire sans obérer ses perspectives d'avenir.

A - Consacrer les recettes fiscales supplémentaires à l'assainissement de nos finances

L'augmentation des bases d'imposition nous permet cette année d'anticiper un produit des quatre impôts directs en croissance de 12,8% soit, à taux d'imposition constant, un montant total de 5,5 M€ en 2009 contre 4,9 M€ en 2008.

Cette croissance est portée essentiellement par la taxe professionnelle dont les bases augmentent de 22,6%, mais qui entraîne aussi une certaine inquiétude quand on sait que le Président de la République a annoncé sa suppression sans savoir comment il pourra la compenser.

	Taux 2008	Bases notifiées		Produits		
		2008	2009	2008	2009	
taxe d'habitation	18,74%	6,4	6,7	1,2	1,3	+5,3%
taxe foncière propriétés bâties	24,85%	5,9	6,2	1,5	1,5	+4,6%
taxe foncière propriétés non bâties	45,13%	0,1	0,1	0,1	0,1	+11,4%
taxe professionnelle	18,01%	12,0	14,7	2,2	2,7	+22,6%
Total		24,4	27,8	4,9	5,5	+12,8%

Montants en M€

Ces conditions vont nous permettre de maintenir la stabilité des taux d'imposition en 2009. Ce choix volontariste est particulièrement important dans le contexte économique actuel et va nous permettre surtout de ne pas aggraver par l'impôt la dégradation du pouvoir d'achat des ménages Illacais et des plus démunis d'entre eux.

La fiscalité de Saint Jean d'Ilac doit aussi s'analyser au regard des moyennes nationales : à ce titre, la fiscalité locale des ménages, sensiblement plus lourde en taux que dans les communes de la même strate démographique, permet de dégager un produit par habitant comparable en montant.

En revanche, la fiscalité que supportent les entreprises, supérieure à la moyenne de la strate, permet à la ville de disposer d'un produit par habitant largement supérieur à celui de la moyenne de la strate démographique.

Tableau 1. Comparaison des taux et des produits d'imposition 2007 de Saint Jean d'Ilac et de la moyenne de la strate nationale (dernière statistique connue)

	Saint Jean d'Ilac		Strate	
	taux	produit / habitant	taux	produit / habitant
Produits taxe d'habitation	18,74%	183	12,10%	179
Produits foncier bâti	24,85%	207	16,12%	211
Produits foncier non bâti	45,13%	8	51,59%	6
Produits taxe professionnelle	18,01%	313	12,70%	252

Source : Ministère du Budget, Base Alizée

Nous constatons que nos taux illacais sont supérieurs de 54 % à la moyenne de la strate pour les ménages et de 42 % pour les entreprises, raisons de plus pour ne pas aggraver la fiscalité.

B - Diminuer la dette

Les recettes fiscales supplémentaires (sans augmentation de l'impôt) vont venir augmenter d'autant la capacité d'autofinancement de la commune et rendent possible leur affectation prioritaire à une diminution de notre endettement.

Notre première priorité 2009 sera de privilégier le désendettement de la commune : Saint Jean d'Illac occupe de longue date le podium des villes les plus endettées de Gironde en ratio de dette par habitant (comme les médias ont pu s'en faire l'écho à plusieurs reprises), et ces dernières années les emprunts contractés ont été équivalents en montant aux remboursements de la dette en capital.

Privilégier la diminution de la dette nous permettra aussi de contribuer à préserver la ville de nouveaux à-coups possibles sur les taux d'intérêts : avec une dette constituée à plus de 50% par des emprunts à taux variables (contre lesquels nous nous sommes toujours opposés !), la montée des taux ont mécaniquement augmenté nos charges financières en 2008.

On constate ainsi que malgré la diminution de la part des emprunts à taux variables dans la dette, leurs intérêts ont crû au cours des trois dernières années.

Tableau 2.Évolution de la dette

	2006	2007	2008
encours début	7 801	8 213	8 033
emprunts de l'exercice	800	-	-
emprunts R.A.R. n-1	600	700	600
intérêts période	326	367	368
dont taux fixes	147 45%	163 44%	154 42%
dont taux variables	179 55%	204 56%	214 58%
capital amorti	988	881	821
Annuité	1 313	1 247	1 189
encours fin	8 213	8 033	7 812
dont taux fixes	3 760 46%	3 542 44%	3 695 47%
dont taux variables	4 453 54%	4 490 56%	4 117 53%
endettement y.c. RAR n+1	8 913	8 633	8 612

Montants

en

k€

reste à réaliser fin 2008 : un emprunt de 800 k€ contracté en octobre 2008

C - Pourvoir les emplois nécessaires aux services publics

Nous allons procéder au recrutement d'agents qui nous font défaut depuis plusieurs mois pour garantir la qualité des services publics rendus par la municipalité.

Il s'agit de postes prévus au tableau des emplois mais non pourvus à ce jour.

C'est en premier lieu la police municipale avec un chef de police qui est en cours de recrutement et un agent supplémentaire à court terme, la police municipale étant depuis plusieurs mois assurée que par un agent féminin.

Le service du CCAS sera lui aussi renforcé par une personne compte tenu de l'ampleur du travail à réaliser et des difficultés de la période pour beaucoup de familles.

Nous allons renforcer l'équipe dans le cadre des emplois aidés suite à la tempête par un bûcheron qui pourra également intervenir pour les nids de frelons.

Nous n'avons pas remplacé le poste de directeur de cabinet ni son téléphone portable que nous considérons injustifiés compte tenu de la taille de notre commune, il n'y plus de téléphone portable à charge de la mairie pour aucun élu (sauf celui qui assure la permanence)

D - Formaliser et améliorer le fonctionnement financier avec les associations

Le soutien aux associations, que nous réaffirmons comme essentiel au développement de notre ville, passe nécessairement par un soutien financier qui représente, pour certaines d'entre elles, un impératif absolu pour poursuivre leurs activités.

En premier lieu, nous proposons dès cette année aux associations d'adopter un formalisme commun pour leurs demandes de subventions. Nous faisons en effet le constat d'une disparité à la fois sur la forme et sur le fond, qui ne favorise pas le contrôle de l'usage des deniers publics, et qui ne permet pas d'appréhender de manière simple les normes d'intervention de la commune.

Nous soumettrons lors du vote du budget une enveloppe au titre des subventions globales attribuées aux associations, dont le montant sera déterminé en fonction de leurs besoins estimés.

A cette enveloppe budgétaire 2009 s'ajoutera bien entendu le reliquat des subventions prévues au budget 2008 qui n'avaient pas pu être versées l'année dernière suite aux retards pris du fait de l'annulation des élections par le tribunal administratif puis par le conseil d'état, ce qui a entraîné le remplacement de l'équipe en place par la délégation spéciale nommée par la préfecture. Ce montant qui concerne 2008 et qui est comptabilisé sur 2009 est de : 114.637 €

La documentation des dossiers propres à chaque association nous amènera à proposer en conseil municipal le vote de chaque subvention correspondante, déterminée sur une base année civile. Il s'agira du vote du montant de subvention déterminé en concertation avec chaque association, accompagné d'un calendrier de versements au cours de l'année.

Les versements seront naturellement conditionnés à la signature d'une convention annuelle d'objectifs, et les actions subventionnées seront évaluées au début de l'année 2010.

Nous avons adopté une démarche d'analyse conjointe avec les associations nous amenant à distinguer d'une part l'évaluation des services rendus et leur accompagnement par la municipalité, d'autre part l'analyse strictement financière des bilans et comptes de résultat justifiant l'attribution d'une subvention.

E - Investir en 2009 pour préparer l'avenir

Nous allons continuer à enterrer les réseaux électriques et de télécommunications et plus particulièrement dans le secteur de Boulac afin de limiter les risques lors des tempêtes

Nous réaliserons l'éclairage sur la RD 106 entre le giratoire du Baron et la craste du Cerne.

Nous allons réaliser la voie nouvelle du barreau du Baron afin de desservir le nouveau parc d'activités de Boulac Dauphine, l'autre partie étant réalisée par le promoteur de la zone.

Nous engagerons l'étude d'une nouvelle déchetterie en partenariat avec Martignas, l'ancien projet n'étant pas réalisable pour des problèmes entre autres d'accès.

Nous procéderons à l'acquisition du terrain de plus de 10 000 m² à côté de l'école du Las en prévision de son extension, nous réaliserons la voirie et les parkings correspondants et lancerons le projet de l'extension de l'école du Las.

Nous sécuriserons la piste cyclable en centre-bourg et la salle René Quérandeau.

Nous réaliserons les 2 tronçons manquants de la réfection du chemin du Blayais.

Nous continuerons la réfection de l'allée de Sausset au Las.

Nous réaliserons l'aménagement des ronds-points.

Nous lancerons l'extension du CLSH avec la mise en place d'un RAM (réseau d'assistante maternelle).

Nous commencerons l'aménagement des bords de Jalles et la mise en place de jeux d'enfants sur les espaces publics.

Nous réaliserons la réfection de la piste de skate.

Nous lancerons l'étude de l'extension de la mairie et transférerons la partie qui se trouve dans le bâtiment « CCAS » en face de la mairie où se trouvait l'ancien supermarché TIMY.

Nous réaliserons différents travaux d'entretien à la gendarmerie et au presbytère.

Nous moderniserons l'informatique de la mairie et la rendrons plus performante et sécurisée.

F - offrir des nouveaux services et études aux Illacais dès 2009

Nous améliorerons la desserte par transports collectifs.

Nous lancerons un diagnostic énergétique de la commune.

Nous ferons procéder au lancement d'une étude d'une médiathèque.

Nous lancerons le projet d'aménagement du centre bourg.

Nous ferons faire le recensement des zones humides de la commune.

Nous mettrons en place un plan local de sauvegarde de la commune (en cas de catastrophes naturelles : types tempêtes, incendie, canicule, ou autres).

Nous adhérerons au PLIE : Plan local pour l'Insertion et l'Emploi

Nous mettrons en place un système de paiement électronique pour tous les services extra-scolaires.

G - Nous avons aussi des situations à risques que nous héritons telles que les procès en cours sur :

- les zones humides et le nettoyage de fossés sans autorisation préalable
- la contestation du marché public sur le city-park
- le procès sur une résiliation de bail commercial contestée (demande d'indemnités de plusieurs centaines de milliers d'euros).

H – Conclusion :

Le budget 2009 est un budget volontariste qui se traduit par l'amélioration des services à la population et par la restructuration ou la création de nouveaux équipements avec un souci permanent de préservation de l'environnement. »

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à Monsieur GUILLEMET :

« Monsieur le maire, sur les orientations générales du budget 2009, je souhaite vous faire les remarques suivantes :

1 – Concernant le sujet de la conjoncture internationale et nationale et des ses impacts sur les recettes de fonctionnement :

A – Vous faites le constat que la dégradation de l'environnement économique rend la préparation de votre budget 2009 difficile ; vous employez même le terme « d'impossible budget 2009 » à cause de recettes de fonctionnement attendues en recul, en évoquant plus particulièrement de moindres recettes futures liées à la taxe professionnelle (TP) ou encore aux droits de mutation, face à des dépenses de fonctionnement à la dérive !.

Je vous rappelle que les recettes de fonctionnement du compte administratif de notre commune sont constituées :

- du produit des services du domaine et ventes diverses : 670 ke inscrit au budget 2008,
- des dotations et subventions de participations : 1,83 Me,
- et surtout du produit des 4 taxes (les deux foncières, habitation et professionnelle) pour 5,8 Me.

D'une année sur l'autre, les recettes de fonctionnement, essentiellement constituées par les impôts et taxes, sont en croissance sur notre commune par l'augmentation des bases (accueil de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises). Vous le confirmez d'ailleurs en page 5 de votre rapport.

Pour ne pas faire d'amalgame au sujet de la réforme de la taxe professionnelle, sa suppression voulue par le Président de la République n'entrera au mieux dans les faits qu'en 2010 et ne concerne que la part investissement de l'assiette de TP ; la part foncière de cet impôt subsistera (elle équivaut à 1/3 de la recette actuelle de TP à Saint Jean d'Illac). De plus sa compensation sera intégrale pour les collectivités locales (on évoque la création d'un nouvel impôt carbone, élargi aux ménages, une hausse de la TIPP ou encore une nouvelle contribution sur la valeur ajoutée des entreprises).

Tout sera donc fait pour que chaque collectivité soit garantie dans ses équilibres financiers ; je ne partage donc pas votre pessimisme sur la baisse des recettes de fonctionnement attendues en 2009. Cela me paraît beaucoup plus vrai pour celles des Conseils Généraux (par l'effet d'un fort recul attendu des droits de mutation perçus sur les transactions immobilières).

Plus globalement, l'accroissement des bases sur la collecte des 4 taxes doit compenser en 2009 la baisse attendue des dotations de l'Etat.

B – Vous évoquez à juste titre un contexte international déprimé ; j'attire votre attention sur la lecture de votre rapport déjà décalé de la réalité économique à ce jour, ce qui me laisse à penser que nous nous lisez ce soir un document écrit à la fin de l'été 2008 ou au plus tard en novembre 2008 !.

En effet, le contexte inflationniste mondial a disparu depuis l'automne dernier et nous sommes maintenant aux portes d'un cycle de « déflation ». Quant à la maîtrise des dépenses publiques que vous relatez dans ce document, elle est abandonnée dans les faits avec le doublement en 1 an du déficit du budget de l'Etat de 50 à plus de 100 Mds d'euros.

Le contexte de recul des prix des matières premières et des biens intermédiaires est un gain de trésorerie pour la réalisation de votre budget d'investissements 2009 et même pour vos dépenses de fonctionnement. Le versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA vous concerne directement (il était inscrit à 500 ke au budget 2008) si vous en faites la demande avant le 15 avril 2009.

En conséquence, mon analyse en « recettes » au budget 2009 ne justifierait pas une augmentation du taux des impôts locaux des Illacais. Je partage donc votre décision de maintenir la stabilité des taux d'imposition en 2009.

2 – Concernant votre approche budgétaire de Saint Jean d'Illac pour 2009 :

Comme vous, je suis favorable à un audit complet indépendant des finances de notre commune, dont la finalité doit être :

- d'une part la construction d'un plan de financement pluriannuel de votre projet local pour contenir notre niveau d'endettement financier,*
- d'autre part la maîtrise des dépenses de fonctionnement par l'optimisation des moyens humains existants. Selon moi, votre priorité ne doit pas être « d'identifier des besoins humains à augmenter » mais bien de réorganiser vos services en offrant de vrais responsabilités aux salariés de la mairie.*

La bonne maîtrise des charges de fonctionnement, sans aller jusqu'à pénaliser les services rendus à nos concitoyens, est l'une des deux variables visant à augmenter la capacité d'autofinancement. L'autre étant celle de la croissance des recettes par l'augmentation des bases. A mon sens, vous passez sous silence des actions nécessaires qui visent à passer à la « paille de fer » toutes les dépenses alors même que vous disposerez d'un audit qui ne manquera certainement pas de mettre en évidence des dysfonctionnements dans l'organisation des services municipaux.

Sur le volet de l'endettement financier, il me semble que vous vous placez dans l'orthodoxie financière « idéologique » en faisant de l'objectif de diminuer le stock de dettes financières une priorité alors que, selon moi, votre priorité devrait s'inscrire dans une dynamique de lissage de vos investissements sur toute la durée de votre mandat afin d'éviter les à-coups en terme de besoin de financement. C'est sans doute le principal reproche que l'on doit faire à la précédente majorité.

Je ne ferai pas de commentaires sur vos choix d'investissements pour 2009 préférant attendre la prochaine communication de votre chiffrage inscrit au budget.

Nous devons porter notre attention sur le rapport entre la capacité d'autofinancement et l'amortissement annuel de la dette, plus que sur l'encours global de cette dette.

Je partage enfin votre analyse d'un choix adapté des emprunts selon l'évolution de la courbe des taux, en privilégiant des taux fixes dans le contexte actuel de baisse des taux de la BCE. »

Monsieur le Maire invite ensuite Monsieur SEYVE à s'exprimer :

« Mesdames et Messieurs les membres de Conseil Municipal, mes chers collègues,

Le débat d'orientations budgétaires est un rendez-vous annuel important dans la vie de la collectivité communale. Dans notre cas aujourd'hui, il revêt un caractère majeur compte tenu de l'arrivée d'une nouvelle équipe. La présentation de ses premières orientations est le test de sa réelle volonté de mettre en œuvre ses promesses électorales, voire de sa capacité à le faire.

Malheureusement force est déjà de constater le décalage entre l'ensemble d'engagements virtuels ayant tenu lieu de programme et la réalité de sa mise en œuvre.

Qu'à cela ne tienne, dans la plus pure des approches idéologiques et démagogiques, directement issues d'une quelconque instance de réflexion partisane, ou tout simplement dupliquées d'une autre collectivité locale de même sensibilité politique, nous avons entendu un discours de justification pour ne pas faire et de repli.

Les éléments de conjoncture

Qui oserait nier la réalité et la profondeur de la crise mondiale que nous affrontons ? Chaque français, chaque Illacais, se voit rappeler en permanence par les médias sa réalité, au risque de finir par lui ôter toute espérance et toute forme de confiance en l'avenir. Hors la confiance, c'est une forme d'investissement sur l'avenir, une posture positive.

Pour reprendre rapidement le contexte en quelques chiffres : concernant la croissance du PIB, et ce contrairement à ce que vous affirmez, la France résiste plutôt mieux que d'autres nations occidentales, et notamment ces principaux concurrents commerciaux. Bien sûr il faudra faire face à l'augmentation du chômage, à une réapparition possible de l'inflation qui impliqueront un recours à des solutions budgétaires

au risque de s'éloigner temporairement du respect des critères de Maastricht ; mais il s'agit là des choix faits par un gouvernement volontaire dans la prise en charge et le traitement des difficultés que nous rencontrons. Vous évoquez un discours lénifiant, j'avoue que votre choix de ce mot n'est pas sans me surprendre, étymologiquement parlant s'entend. Pour ma part je préfère la notion chère aux économistes d'anticipations auto-réalisatrices qui se traduisent par le choix d'un programme ambitieux de relance de l'investissement à hauteur de 26Md € dont 11 directement investis par l'Etat.

Les Collectivités Locales réalisent 75% de l'investissement public, elles ont donc un rôle majeur à jouer dans la limitation des effets de la crise. Vous évoquez la situation tendue dans laquelle se trouvent certaines d'entre elles du fait de la durée de leurs emprunts : ce n'est pas le cas de St Jean d'Illac, mais nous y reviendrons.

Votre présentation du contexte national et international qui représente la moitié de votre intervention n'a d'autres finalités que de chercher des prétextes à l'inaction et des justifications à laisser assumer vos responsabilités de premier magistrat sur l'avenir de notre commune à d'autres acteurs. Il n'est pas dans mon propos de noyer le débat dans ce type de généralités aussi je vais centrer mon intervention sur la situation de notre commune.

La situation de Saint-Jean d'Illac

Saint-Jean d'Illac est une commune dynamique qui a su développer l'emploi en particulier ces dernières années en attirant de nombreuses entreprises avec des conditions d'accueil favorables à leur arrivée. Il reste encore à ce jour plus de 50ha de zones d'activités disponibles pour des nouvelles implantations. Cette intervention est pour moi l'occasion de pointer la minoration du nombre d'emplois sur la commune dont vous faites état dans la brochure d'accueil des entreprises ; ainsi vous ne comptabilisez pas les emplois publics de la collectivité locale : serait-ce une catégorie d'emplois singulière pour que vous ne les preniez pas en compte ?

Saint-Jean d'Illac est la 5^e des 542 communes de Gironde en terme de pouvoir d'achat, vous l'avez vous-même indiqué dernièrement.

Ses ressources fiscales vont augmenter de + de 12% cette année à taux inchangés pour les porter à 5.5 M€ en 2009, et la dotation de l'état à la collectivité sera stable voire en légère progression, ce qui constitue un contexte financier local très favorable !

Telles sont les quelques caractéristiques de notre commune que je souhaitais mettre en avant.

Vous regrettez de ne pas disposer d'un audit complet de finances de la ville pour élaborer votre budget. Vous nous permettez de nous étonner de cette difficulté avouée compte tenu de la récurrence de vos affirmations sur les compétences financières de vos colistiers et de vous même, notamment en tant que Président de la Commission des Finances du conseil Général. Encore plus difficile à entendre, vous attendez la remise de cet audit pour disposer d'un regard neutre sur le potentiel financier de la commune : je veux croire que vous ne mettez en cause la qualité des documents produits par les instances de contrôle des comptes de la commune, en particulier La Trésorerie de Mérignac dans son rapport remis en juin 2008, sans parler de l'audit de la Chambre Régionale des Comptes dont vous me dites ne pas avoir reçu le rapport définitif.

L'assainissement des finances de Saint-Jean d'Illac :

Sans modification des taux d'imposition les recettes fiscales de la commune vont croître de 600 k€ en 2009 pour atteindre 5,5 M€. Vous le reconnaissez, cette progression, essentiellement due à la taxe professionnelle, est le résultat d'une volonté affirmée des équipes municipales qui vous ont précédées de développer l'activité économique sur notre commune, qui dispose à ce jour de 135 ha de zone d'activité dont 52 sont encore disponibles pour accueillir de nouvelles entreprises. Sur la pérennité de cette taxe vous savez bien que dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale préconisée par la Commission Balladur celle-ci sera intégralement compensée par un mode de taxation jugé moins pénalisant pour l'activité économique (il s'agit de la proposition n°16 du rapport, approuvée à l'unanimité par les membres de la Commission, toutes appartenances confondues).

Vous dites que les taux supportés par les entreprises sont supérieurs à la moyenne de la strate :

Votre affirmation est inexacte et voici les valeurs données pour les communes de la même strate pour l'année 2007 (Base SAFRAN, Ministère du Budget) sont les suivantes :

	St Jean d'Illac	Strate départementale	Strate régionale	Strate nationale
Taxe d'habitation	18,74% - 183	14,88% - 194	14,05% - 175	13,97% - 156
Taxe foncier bâti	24,85 - 207	20,34% - 209	21,02% - 213	19,93% - 205
Taxe foncier non	45,13% - 8	49,07% - 11	57,28% - 11	56,47% - 7

<i>bâti</i>				
<i>Taxe professionnelle</i>	18,01% - 313	19,03% - 317	17,87% - 299	15,17% - 329

Il sera par ailleurs intéressant de comparer ces mêmes taux à ceux de votre commune de référence, notre voisine, avec laquelle vous souhaitez nous rapprocher

TH 18,76%, TF 25,21%, TFNB 42,25%, TP 20,83% (taux 2009 SO du 25/03/09)

Vous me permettez donc de contester votre conclusion sur la singulière gravité de la fiscalité locale à St Jean d'Illac.

Par ailleurs, une commune qui augmente mécaniquement ses recettes fiscales du fait de l'élargissement de son assiette et qui par ailleurs investit moins, ne peut que mécaniquement se désendetter mais j'y reviendrai.

Dois-je encore vous rappeler vos propres paroles « SJI, 5° sur les 542 commune de Gironde en termes de pouvoir d'achat... » ce qui caractérise à la fois le potentiel de la commune et la nature même des attentes de ces habitants.

Le désendettement de Saint-Jean d'Illac :

Selon vos propres chiffres la dette de notre commune en capital est de 7812 k€. soit une diminution de la dette en capital de 3,8% sur l'exercice. Elle représente moins d'une année de produits (recettes fiscales, dotation de l'état et produits divers).

Je vous rappellerai les grandes lignes de politique financière mise en œuvre jusqu'à ce jour par vos prédécesseurs :

- *pas d'emprunt à plus de 15ans, ceci afin de ne pas endetter les générations à venir, d'élus s'entend ; une seule exception à cette règle, l'emprunt sur 18 ans lié à la construction de la gendarmerie, suite à la non attribution d'une subvention du CG, pourtant promise, mais ceci pourra faire l'objet d'un autre débat ;*
- *optimisation de la gestion de la dette par des opérations de refinancement sécurisés ; à ce propos vous critiquez le pourcentage des montants empruntés à taux variable, il ne vous aura pas échapper que la priorité à été donnée ces dernières années à des emprunts à taux fixes, qui représentent 47% de l'encours. Quant au fait que vous soyez opposés aux emprunts à taux variables, je note que la dette à taux fixe du CG 33 sera de 28% seulement en 2009, ce que vous ne pouvez ignorer en tant que Président de la Commission des Finances du CG 33 .*

Sur l'endettement par habitant dont les medias se seraient faits l'écho à plusieurs reprises :

- *vous faites je le pense référence à cet article publié dans la presse écrite régionale en août 2007 selon lequel SJI était la troisième ville la plus endettée de la Gironde derrière Arcachon et le Cap Ferret : singulière perversion dans la présentation des chiffres que vous avez communiqués puisqu'en fait il s'agissait du montant annuel par habitant de l'annuité remboursée, et là, pour le coup, la troisième place est plutôt flatteuse. Dommage que la rédaction de cet article n'ait pas fait à l'époque l'objet de certaines vérifications auprès du Maire, cela aurait permis de rétablir la vérité.*
- *D'ailleurs comment être la troisième ville la plus endettée de Gironde quand on connaît le niveau d'endettement de notre voisine, avec laquelle vous souhaitez un rapprochement. Rapprochement dont nous ne connaissons à ce jour ni la nature ni les effets induits, ce qui n'est pas de nature à nous rassurer sur l'impact pour les illacais. Nous noterons en passant que vous revenez de fait sur votre engagement électoral d'une intercommunalité à 4, CQFD.*
- *Enfin je veux croire que dans les références chiffrées servant de base à votre inter comparaison, vous avez réintégré la dette des EPCI, dont chacun sait qu'ils portent souvent pour le compte des communes adhérentes une part significative de leurs dettes.*

Pour conclure sur le désendettement, nous noterons pour 2009 :

- *l'abandon du projet Quérandeau avec comme corollaire l'annonce d'une convention de mise à disposition de la salle Gérard Philippe,*
- *l'abandon également de projet de déchetterie municipale à côté du site des Services Techniques*
- *le report du projet d'extension de l'école Jacques Prévert au Las*

et nous restons en attente de précision sur les solutions alternatives que vous devrez dans tous les cas mettre en œuvre.

Pouvoir les emplois nécessaires aux services publics.

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier d'avoir pris acte de la qualité des recrutements effectués au cours des années 2007 et 2008 :

- au service communication, avec une personne dans le profil permet d'assurer, je vous cite « un accueil international à la disposition des entreprises et des structures municipales » ;
- au service du développement économique, de l'agent qui assure la relation avec les entreprises et tient la cellule de l'emploi local.

Par contre, vous me permettez de regretter que le recrutement du second agent au sein du CCAS n'ait pas été réalisé dans le cadre d'un redéploiement interne, ce qui aurait pu alimenter la mobilité interne, constituer un enclenchement en terme de parcours professionnel et anticiper les organisations d'organisation à mettre en œuvre, à défaut de poursuivre celles que nous avons engagés.

Dans tous les cas ceci nous incitera dans les années à venir à suivre le poste de dépenses des frais de personnel. A date on notera que le ratio charges de personnel par habitant est inférieur à la moyenne de la strate.

Formaliser et améliorer le fonctionnement financier avec les associations

Une charte de la politique associative ainsi que la mise en place de convention avec chacune des associations illacaises avaient été réalisées. Nous ne pouvons que nous réjouir de vous voir poursuivre cette action de rationalisation.

Investir pour l'avenir :

De la liste que vous annoncez des opérations d'investissements, je ne note aucune proposition nouvelle qui n'ait déjà été engagée ou programmée par l'équipe que je conduisais. Vous me permettez cependant les remarques suivantes :

- sur l'enfouissement des réseaux électriques à Boulac en parallèle avec la réalisation des travaux d'assainissement réalisés par le syndicat intercommunal. St Jean d'Illac est une des communes parmi les plus avancées en Gironde avec un taux d'enfouissement très supérieur à 90%
- le projet de déchetterie sur la route de Pierroton demeure parfaitement réalisable ; diverses solutions en matière d'accès demeurent possibles dans le cadre de l'aménagement global de la zone
- sur la création du RAM : là encore a posteriori vous confirmez le bien fondé de la décision prise à l'automne dernier sur ce sujet ; dommage qu'il ait donné lieu à polémique de votre part pendant la campagne électorale

et le regret des projets remis en cause par annulation ou report, déjà cités, pour l'impact de ces décisions sur la qualité de vie des illacais. Je vous les rappelle pour mémoire :

- l'abandon du projet de salle polyvalente René Quérandeau
- l'abandon du projet de déchetterie municipale
- le report de l'extension du groupe scolaire Jacques Prévert au Las.

Ce que nous aurions aimé lire ou entendre au titre de la présentation de vos orientations budgétaires :

- une estimation chiffrée de vos principales décisions :
 - o en matière d'investissements : quelles opérations, pour quels montants, avec quels types de financements
 - o sur le budget de fonctionnement : les conséquences de vos choix annoncés, notamment en terme de créations d'emploi, et de soutien aux associations ;
- une présentation de votre vision de l'intercommunalité et de son impact sur les finances communales, puisque vous évoquez :
 - o des projets à réaliser en commun, telle que la déchetterie ;
 - o le partage de l'utilisation de certains équipements, donc l'estimation des conséquences en terme de budget de fonctionnement
- des précisions sur vos attentes de la part du Conseil Général puisque vous n'envisagez pas de conduire de projets sans son concours, maintenant, jusque dans la réalisation de projets strictement communaux comme la réalisation de bâtiments publics tels que les écoles.

Pour conclure :

Tout d'abord je remarque que vous appelez budget vos orientations budgétaires et cette confusion m'interpelle.

Vous jugez ce budget (vs orientations budgétaires) volontariste ? Mais sur quels critères : aucun chiffre sur le coût de projets à rapporter aux ressources qui, elles, sont estimées de façon précise.

Personnellement je le considère en repli en regard du potentiel de la commune, et compte tenu des attentes de la population, et de la contribution qu'il pourrait apporter, modestement certes, en terme de résistance à la crise au travers d'une politique volontariste d'investissement .

Enfin je pense qu'il est temps qu'une refonte de la fiscalité locale soit mise en œuvre avec notamment l'application de la proposition n°11 du Comité pour la Réforme des Collectivités Locales (Comité Balladur) sur l'attribution à la seule commune de la clause générale de compétence.

Pour information le budget associé, à la maille du département de la Gironde représente plus de 20% du budget du CG soit tout de même plus de 300M€/an. 300M€/an donc de subvention à bien plaisir, politiquement s'entend bien. Cela clarifierait les responsabilités respectives des différents échelons territoriaux et conduirait les exécutifs locaux à assumer leurs responsabilités.

Vous nous avez annoncé un virage dans la vie de notre commune, certes, mais à 180° sur les investissements, même les plus pessimistes ne l'auraient pensé. Compte tenu du peu d'informations données dans vos orientations, je crains que nous n'avancions encore longtemps dans le brouillard.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Maire répond tout d'abord à Monsieur GUILLEMET :

En ce qui concerne la taxe professionnelle, la compensation de la suppression de la taxe professionnelle n'est pas connue. Le président de la République avait tout d'abord annoncé 8 milliards d'euros. Or la taxe professionnelle représente 28 milliards d'euros dont 17 milliards au titre du foncier et 11 au titre des investissements.

Les droits de mutation diminuent de 5 % au niveau départemental ce qui entraînera une diminution des aides au profit des communes.

Effectivement, la commune peut bénéficier du Fonds de compensation de la TVA sur les investissements 2008 dès cette année. Cependant, la commune devra s'engager à investir sur l'année 2009 pour un montant supérieur à la moyenne annuelle des dépenses d'investissement de 2004 à 2007. C'est une mesure intéressante qui permet d'attendre une recette de 400.000 € au budget 2009. La commune prendra cette option, car le montant des investissements 2009 sera supérieur à celui réalisé antérieurement.

Puis, s'adressant à Monsieur SEYVE, il rappelle qu'entre 80 et 85 % des habitants ne travaillent pas sur la commune.

En ce qui concerne sa fonction au Conseil général, il ne lui appartient pas, en tant qu'élu, à faire les comptes du Conseil général. Puis il lui confirme n'avoir toujours pas été destinataire du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Maire précise également que les références chiffrées données dans les orientations proviennent de la base Alysée du Ministère du budget.

Sur la comparaison avec Martignas il rappelle que le Maire de Martignas actuel a récupéré une situation délicate.

Sur la gendarmerie il estime que Monsieur SEYVE ne peut en parler étant donné qu'il n'était pas là lors de sa construction. Il ajoute qu'elle aurait pu être réalisée par le Conseil général qui peut d'ailleurs toujours la reprendre.

Monsieur DENAUD doute quant à ces propos étant donné la situation financière du Conseil général.

Monsieur le Maire tient à rassurer Monsieur DENAUD et rappelle que le département de la Gironde est l'un des mieux gérés de France avec un endettement égal à 10 mois.

Puis revenant sur les observations de Monsieur SEYVE quant à la déchetterie il lui rappelle que le terrain sur lequel la précédente municipalité souhaitait faire la déchetterie n'était pas la propriété de la commune et qu'il existe toujours un problème d'accès.

Enfin, contrairement aux dires de Monsieur SEYVE, l'extension de l'école Jacques Prévert n'est pas reportée.

Après les différentes interventions des élus et les réponses sonnées par Monsieur le Maire, le Conseil municipal prend acte des orientations budgétaires 2009 qui lui ont été présentées.

3. TAUX DE LA TAXE D'ORDURES MENAGERES POUR 2009

Monsieur BABAYOU présente la proposition de taux en indiquant que celui-ci a été calculé en anticipant sur le coût de l'augmentation des prestations de collecte dont le marché arrive à échéance au mois d'août 2009. L'estimation des dépenses 2009, calculée avec une augmentation de 30 %, fait ressortir un déficit de 42.000 €.

Le montant des bases prévisionnelles d'imposition à T.E.O.M. s'élève à 5.730.490 € POUR 2009. Le taux proposé pour 2009 est de 12,04 % donnant un produit de 690.043 €.

Monsieur GUILLEMET intervient :

« Lors d'un Conseil Municipal, le 9 juin 2008, la précédente majorité nous avait présenté un document statistique concernant l'équilibre financier de la gestion des déchets à Saint Jean d'Illac pour l'année 2007, en comparaison des exercices précédents.

Depuis 2006, l'équilibre financier est donc atteint en dépenses/recettes, à taux inchangé de la taxe sur les ordures ménagères (11,36 %). A cela, un effet augmentation des bases en recettes plus fort que la croissance des dépenses, d'où un coût de la collecte des déchets ramené en 2007 à 109 euros/tonne contre 120 euros en 2004, le tout dans un volume croissant de collecte entre 2006 et 2007 (+ 700 tonnes).

On ne connaît pas encore les chiffres en dépenses/recettes de l'exercice 2008. En faisant le constat suivant :

- *en recettes* : d'une augmentation du produit de la taxe de 10,05 % (à 618 ke), d'une augmentation de la recette sur les ventes des déchets collectés dans un contexte de hausse générale des prix des matières premières jusqu'à l'été 2008.
- *en dépenses* : d'une hausse des coûts de transport (énergie) jusqu'à l'automne,

... il serait étonnant d'apprendre que la gestion des déchets dans notre commune se soit traduite par un déficit d'exploitation !

Ce soir, vous prenez la décision d'augmenter de 5,98 % le taux de la taxe sur les ordures ménagères pour l'année 2009, à 12,04 %, que rien ne justifie à ce stade de votre présentation.

Il est possible que votre décision soit la conséquence d'une révision des modalités du contrat conclu avec le prestataire en charge de la collecte des déchets après le dépôt de bilan du Groupe EDIFI SUD et de sa filiale SOCIETE NOUVELLE CHALLENGER, intervenu récemment. Je rappelle que, par un avenant conclu le 1/10/2007, il existe un contrat de prestation de service (collecte et transport des déchets) entre la Société Nouvelle Challenger et la commune.

Faute d'explications plus précises, je vote « l'abstention » au sujet de votre proposition d'augmenter le taux de la taxe sur les ordures ménagères. »

Monsieur DENAUD constate qu'il est proposé une augmentation du taux de 6 % qui n'est pas prévue dans les orientations budgétaires. Il estime que la commune avait les moyens de supporter un déficit et qu'il aurait été possible de réajuster en 2010, sachant que les ménages Illacais subissent déjà la crise. Il rappelle aux élus de la majorité qu'ils regrettaient avant que ne soient présentées que les recettes et non les dépenses et il fait le même reproche. Il ajoute que les bases augmentent plus vite que la révision des prix et estime que l'augmentation aurait pu attendre.

Monsieur FERGEAU précise qu'en ce qui concerne l'année 2008, il existe un déficit de 6.720 €. La Société CHALLENGER avait gagné le marché, car elle avait proposé des prix inférieurs de 30 % à ceux habituellement pratiqués. Aujourd'hui, on constate que la nouvelle Société CHALLENGER qui l'a reprise n'est plus capable d'assurer le fonctionnement et la gestion de son entreprise. Actuellement il y a de nombreux problèmes avec la collecte qui n'est pas effectuée tout le temps. La Sté est actuellement en dépôt de bilan depuis 15 jours, et ce dépôt de bilan est lié à celui de la société mère EDISIT. La simulation de dépenses 2009 a été ciblée sur de nouveaux tarifs de collecte qui entraîne une augmentation du taux de 6 % pour permettre l'équilibre du service.

Monsieur le Maire ajoute que la Sté EDISIT s'est rendue compte qu'elle devait remettre en état la décharge d'Audenge et a préféré déposer le bilan. En conséquence le Préfet demande à toutes les communes qui ont utilisé la décharge d'Audenge de participer à la réhabilitation du site estimé à 30 millions d'euros. Saint Jean d'Ilac est concernée à concurrence de 5 %. Une action conjointe des 4 maires, CANEJAN, CESTAT, MARTIGNAS et SAINT JEAN D'ILLAC a été faite auprès du Préfet pour s'opposer à cette participation. Normalement, l'Etat aurait dû vérifier le type de déchets apportés sur la décharge ainsi que la bonne remise en état du site à la fin de l'exploitation, qui était déclarée uniquement pour recevoir des déchets ménagers. Or, les déchets ménagers représentent seulement 40 % de déchets et il y a 60 % de déchets industriels. Une lettre commune, signée des 4 maires a donc été adressée au Préfet pour faire part du désaccord des communes à cette participation.

Après avoir pris connaissance du montant des bases prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élevant à 5.730.490 € POUR 2009,

Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. GUILLEMET) et 6 voix CONTRE (MM. SEYVE, GIEN, DENAUD, LOUBIAT, MMES FUMAT, BANLIN), fixe à 12,04 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2009.

4. DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION DES CLOTURES

Madame BOUCHARD indique les nouvelles dispositions du Code de l'Urbanisme entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2007 précisent que :

*« Article *R421-2 : Sont dispensées de toute formalité au titre du présent code, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf lorsqu'ils sont implantés dans un secteur sauvegardé dont le périmètre a été délimité ou dans un site classé :*

...

f) Les murs dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à deux mètres, sauf s'ils constituent des clôtures régies par l'article R. 421-12 ;

g) Les clôtures, en dehors des cas prévus à l'article R. 421-12, ainsi que les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière ; »

Toutefois, l'article R421-12 prévoit que : *« Doit être précédée d'une déclaration préalable l'édification d'une clôture située :*

...

d) Dans une commune ou partie de commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration. »

Elle propose de décider que toutes les clôtures édifiées sur le territoire de la commune seront soumises à déclaration préalable.

Monsieur LOUBIAT demande les raisons qui entraînent cette proposition de décision.

Monsieur le Maire répond qu'il y a des réclamations de riverains et pour résoudre le problème il est souhaitable que la commune soit informée du type de clôture projetée.

Monsieur LOUBIAT estime que cela va poser des problèmes aux propriétaires forestiers.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'imposer cette déclaration y compris dans les zones forestières ou d'autres personnes, notamment les gens du voyage, procèdent à l'édification de clôtures.

Le Conseil municipal,

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme entré en vigueur le 1^{er} octobre 2007, et notamment ses articles R 421-2 et R421-12,

Décide, par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (MM. SEYVE, GIEN, DENAUD, MMES FUMAT, BANLIN), décide de soumettre, sur l'ensemble du territoire communal, toutes les clôtures à déclaration.

5. CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI - RECRUTEMENT D'UN AGENT

Madame MARTY expose que suite à la tempête du 24 janvier 2009, et dans le cadre du dispositif relatif aux contrats d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.), l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2009 crée un contrat d'accompagnement dans l'emploi « tempête » qui vise à répondre en tant que de besoin aux nécessités immédiates des collectivités locales et des associations et est financé à hauteur de 90 % par l'Etat.

Elle propose :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et d'orientation permettant la mise en œuvre d'un contrat d'accompagnement pour l'emploi sur le territoire de la commune de Saint Jean d'Illac, à compter du 1^{er} avril 2009, pour une durée de 6 mois et renouvelable 1 fois ;
- De mettre en place un contrat d'accompagnement dans l'emploi « tempête » au sein du service technique de la ville.
 - Cet agent assurera des fonctions d'assistant aux agents communaux bûcherons élagueurs, pour une durée hebdomadaire de 35 H 00.
 - La rémunération de l'agent sera calculée sur la base du traitement correspondant à l'indice brut 337 de la fonction publique.
- De charger Monsieur le Maire du recrutement de l'agent et de l'autoriser à ce titre à signer le contrat de travail ;
 - La dépense en résultant sera imputée au chapitre 012 du budget 2009.

Monsieur LOUBIAT intervient pour attirer l'attention sur le fait que les travaux effectués ne doivent pas entrer dans le champ concurrentiel.

Monsieur el Maire précise que le recrutement est fait par l'intermédiaire du pôle emploi et si la mission ne correspond pas aux critères le contrat ne pourra être passé.

Monsieur GUILLEMET s'interroge sur les travaux qui seront confiés à l'agent.

Monsieur le Maire répond que la commune trouvera toujours à l'occuper.

Le Conseil municipal, par 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. DENAUD et M. GUILLEMET) adopte la proposition de Madame MARTY.

6. ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur BABAYOU indique que le Trésorier Principal de Mérignac, receveur municipal a transmis un courrier d'un redevable qui sollicite la remise d'une partie du titre N° 826 de 2007 de 76,55 € pour lequel il s'est déjà acquitté de 42 €.

Le titre a été émis pour le recouvrement des frais de prise en charge d'un chien errant.

Le redevable justifie sa demande car depuis 2004 il n'est plus propriétaire du chien mais n'a pas déclaré le changement au service d'identification des tatouages. Il s'est d'ailleurs acquitté des frais de refuge jusqu'à la nouvelle adoption du chien au printemps 2008.

Il propose de donner une suite favorable à cette demande et d'admettre en non valeur la somme de 34,55 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur BABAYOU.

7. AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT AU CONTRAT D'ELABORATION DU PLU

Monsieur CHRISTIANY rappelle qu'un contrat pour l'exécution d'une mission pour la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en vue de le transformer en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été signé le 30 mai 2005 pour 30 mois à compter du 9 juin 2005, date de notification, pour se terminer le 9 décembre 2007 avec la société EREA et l'agence d'urbanisme URBANhymns, groupement solidaire, représenté par Monsieur Philippe PARIS.

La mission n'ayant pu être achevée à la date prévue pour des raisons techniques, un avenant n° 1 a été conclu pour prolonger la mission jusqu'au 31 décembre 2008 sans incidence financière. Il a été signé le 21 décembre 2007 et notifié le 28 décembre 2007.

Au 31 décembre 2008, seulement deux phases (constat – diagnostic et Plans d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la mission étaient terminées. De plus, le 14 décembre 2008 une nouvelle équipe municipale a été élue.

Au regard des objectifs de la nouvelle équipe, les phases réalisées nécessitent une actualisation et la phase portant sur le PADD et le zonage doit être revue.

L'avenant n°2 porte donc sur ces modifications qui entraînent une incidence financière d'ensemble de 30 % et sur le transfert d'exécution de cette mission à EREA CONSEIL.

1) Depuis le 1^{er} janvier 2008, EREA conseil SARL a repris l'intégralité de l'activité et le personnel de la société civile EREA qui existait depuis 1980.

Le mandataire du contrat du marché de la société civile EREA devient donc EREA conseil SARL.

2) Le contrat initial prévoyait une rémunération forfaitaire de 29 025 € HT couvrant tous les frais et taxes et 18 réunions de travail.

Le montant du règlement s'élève à 15 963,75 € HT et se décompose ainsi qu'il suit :

- 20 % à la notification du contrat soit 5 805 € HT ;
- 20 % à la remise du diagnostic soit 5 805 € HT ;
- 15 % à la remise du projet PADD soit 4 353,75 € HT.

L'incidence financière de l'avenant n° 2 s'établit ainsi qu'il suit :

- constat diagnostic + 3 350 € HT ;
- PADD + 4 450 € HT ;
- préparation du dossier PLU arrêté + 1 000 € HT ;

TOTAL+ 8 800 € HT

Le nouveau contrat s'élève donc à la somme de 37 825 € HT (29 025 € + 8 800 € HT).

Phase	Montant initial	Montant avenant n°2	TOTAL
constat diagnostic	11 610 € HT	+ 3 350 € HT	14 960 € HT
PADD	4 353,75 € HT	+ 4 450 € HT	8 803,75 € HT
PLU arrêté	5 805 € HT	+ 1 000 € HT	6 805 € HT
PLU définitif	4 353,75 € HT		4 353,75 € HT
Clôture	2 902,50 € HT		2 902,50 € HT
TOTAL	29 025 € HT	8 800 € HT	37 825 € HT (+ 30,31%)

Il propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 avec EREA CONSEIL SARL

Madame FUMAT est surprise de voir qu'une mission pour le PADD est proposée et se demande si cette phase doit être refaite. Elle est surprise car le PADD avait déjà fait l'objet d'une présentation au public au début de l'année 2008.

Monsieur le Maire précise que le PADD n'a pas été présenté en séance du Conseil municipal.

Monsieur CHRISTIANY répond qu'il s'agit de remettre à jour les documents du diagnostic qui a évolué entre 2005 et 2009 avec plus de 400 constructions supplémentaires. Il y a eu des modifications importantes qui ont une incidence sur le PADD. Il n'est pas possible de continuer à promouvoir un développement grand consommateur d'espaces sans pouvoir faire face aux demandes de logements sociaux. Le fond du PADD n'est pas remis en cause mais la reprise de ce document est nécessaire.

Le Conseil municipal, par 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (MM. SEYVE, GIEN, DENAUD, LOUBIAT, MMES FUMAT, BANLIN) adopte la proposition de Monsieur CHRISTIANY.

8. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU S.D.E.E.G POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU ELECTRIQUE

Monsieur AUBRY propose de solliciter une subvention du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour les travaux suivants :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT H.T.
<u>1) TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC</u>	
Impasse Muguet / Avenue des chênes	3 887.96 €
Du giratoire du Baron jusqu'à Péronette	20 777.59 €
De la craste de Cerne jusqu'au giratoire du Baron	76 170.57 €
Extension EP rue de Chantegrive	4 694.82 €
Allée de Berganton	13 884.32 €
<u>2) ENFOUISSEMENT DE RESEAUX EDF</u>	
Rue du camp de Souge /Avenue de Boulac	77 055.64 €
De la craste du Cerne vers giratoire du Baron	9 095.00 €
Du giratoire du Baron jusqu'à Péronette	64 200.00€
Allée de Berganton	64 200.00 €

La proposition de Monsieur AUBRY est adoptée, **à l'unanimité.**

9. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL

Monsieur AUBRY propose de solliciter une subvention du Conseil général de la Gironde pour les travaux suivants :

ENFOUISSEMENT DE RESEAUX France TELECOM	ESTIMATION H.T.
Giratoire Péronette / Boulac	51 410.00 €
Chemin du Vigean (primevères)	12 530.00 €
Craste de Cerne / giratoire du Baron	16 100.00 €
Allée de Berganton	32 320.00 €

La proposition de Monsieur AUBRY est adoptée, **à l'unanimité.**

10. CONVENTION D'AMENAGEMENT D'ECOLE

Madame PUTEGNAT explique que la commune se trouve devant faire face à une évolution à venir des effectifs du groupe scolaire Jacques Prévert.

Il s'agit donc de faire face à cette évolution qui se trouve présenter des problèmes tant au niveau pédagogique qu'au niveau de l'accueil périscolaire et de l'accueil du restaurant scolaire.

Le dispositif de subventionnement d'aménagement des écoles, financé par le Conseil général vise à soutenir la restructuration d'écoles afin de permettre aux communes de disposer d'équipements scolaires de qualité, adaptés aux normes pédagogiques actuelles.

Enfin, les critères de développement durable, tel que le confort acoustique et thermique de nos élèves et du personnel enseignant et communal, sont une priorité.

Elle propose :

- d'effectuer une étude préalable à la réalisation du projet d'extension du groupe scolaire Jacques Prévert.
- de demander l'établissement d'une convention d'aménagement du groupe scolaire Jacques Prévert avec le Conseil général
- de mandater Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.

Monsieur GIEN regrette que cette affaire n'ait pas été traitée en commission. Il estime que la ville a déjà fait ses preuves en matière de réalisation d'établissements scolaires sans faire appel au département. Il ne comprend pas l'objectif de cette convention.

Monsieur le Maire répond que cette convention permet d'obtenir des aides financières du Conseil général bien que les établissements scolaires du premier degré ne soient pas de la compétence du département. En ce qui concerne l'inscription de cette affaire en commission, il s'agit là d'un aspect financier et non d'un aspect pédagogique et ne concerne donc pas la commission éducation, jeunesse et vie scolaire.

Monsieur GIEN demande sur quel budget ce projet sera affecté.

Monsieur le Maire répond qu'il sera inscrit au budget 2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. SEYVE, GIEN, LOUBIAT, MMES FUMAT, BANLIN) la proposition de Madame PUTEGNAT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40.

Le Maire,

Les Conseillers,

Jacques FERGEAU